

L'insertion des lycéens dans la vie active

Enquête au 1^{er} février 2017

Synthèse des résultats de l'enquête d'insertion des lycéens d'Île-de-France

Au 1^{er} février 2017, le taux d'emploi des lycéens franciliens 7 mois après leur sortie de formation s'élève à 46 %. Il confirme sa hausse amorcée en 2016 en augmentant encore de 3 points. L'obtention du diplôme, son niveau et sa spécialité sont des facteurs déterminants pour l'insertion professionnelle des jeunes. Les conditions d'insertion restent en moyenne plus favorables aux élèves issus du domaine des services, même si on constate des variations en fonction du sexe et de la spécialité choisie.

La part des jeunes en emploi sept mois après leur sortie de formation professionnelle (terminée ou non) augmente de 3 points par rapport à 2016, atteignant ainsi 46 % des 32 600 sortants. Parallèlement, la part des jeunes au chômage diminue de 5 points et passe à 35 %. Enfin, 13 % des jeunes sortants se déclarent inactifs, 5 % en stage et 2 % en service civique.

Plus le niveau de formation est élevé, plus l'insertion professionnelle est favorisée

Après une année terminale, 65 % des sortants de BTS sont en emploi (+3 points depuis 2016), ils sont 45 % après un baccalauréat professionnel (+2 points) et 31 % après un

CAP (+3 points). L'augmentation du taux d'emploi est donc similaire quelle que soit la classe de sortie de formation, mais l'accès à l'emploi s'accroît avec le niveau de diplôme (cf. graphique 1).

Pour les jeunes n'ayant pas atteint la classe terminale, les chances d'accéder à un emploi sont nettement moins élevées : pour le niveau BTS, 55 % sont en emploi (soit 10 points de moins que les BTS d'année terminale) ; l'écart entre le taux d'emploi des sortants d'années terminales et celui des jeunes ayant arrêté en cours de cursus est encore plus marqué pour la classe de 1^{re} professionnelle (21 points de moins avec 24 % en emploi) et pour les sortants

d'une première année de CAP ou de seconde professionnelle (16 points de moins avec 15 % en emploi).

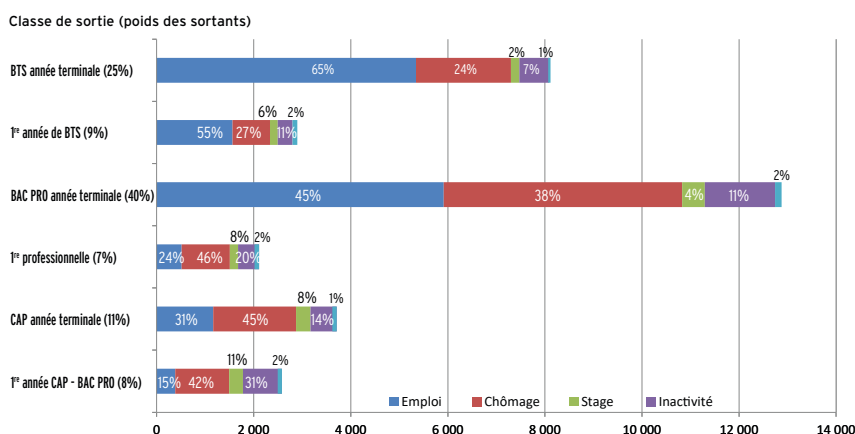
Obtenir son diplôme reste un moteur pour accéder à l'emploi *

Trois lycéens sur quatre (75 %) décrochent leur diplôme à l'issue de leur année terminale de formation. Ce sont eux qui accèdent le plus facilement à l'emploi : 53 % d'entre eux trouvent un travail contre 40 % des non diplômés. En BTS, 68 % des diplômés sont en emploi ; c'est le cas de 56 % des non diplômés. Au niveau baccalauréat professionnel, ces taux sont respectivement de 48 % et 37 % ; ils sont de 35 % et 21 % au niveau CAP. L'écart s'accroît entre le taux d'emploi des diplômés et celui des non diplômés en BTS en passant de 6 points à 12 points en un an. Cette différence augmente de 1 point en baccalauréat professionnel pour s'établir à 11 points et de 1 point en CAP pour atteindre 14 points (cf. graphique 2).

Les élèves de plus haut niveau d'études n'ayant pas obtenu le diplôme préparé peuvent néanmoins en détenir un autre, le plus souvent d'un niveau inférieur. En 2017, 94 % des sortants d'une année terminale de BTS n'ayant pas obtenu leur diplôme détiennent un baccalauréat et 53 % des sortants d'une terminale professionnelle n'ayant pas obtenu leur diplôme ont un CAP ou une certification intermédiaire. Un cinquième des sortants non diplômés (20 %) déclare ne détenir aucun diplôme.

* voir la note sur l'évolution des taux d'emploi par niveau de diplôme sur 10 ans, également téléchargeable sur les sites internet (voir ci-dessous).

Graphique 1. Situation au 1^{er} février 2017 des sortants de formation professionnelle de lycée



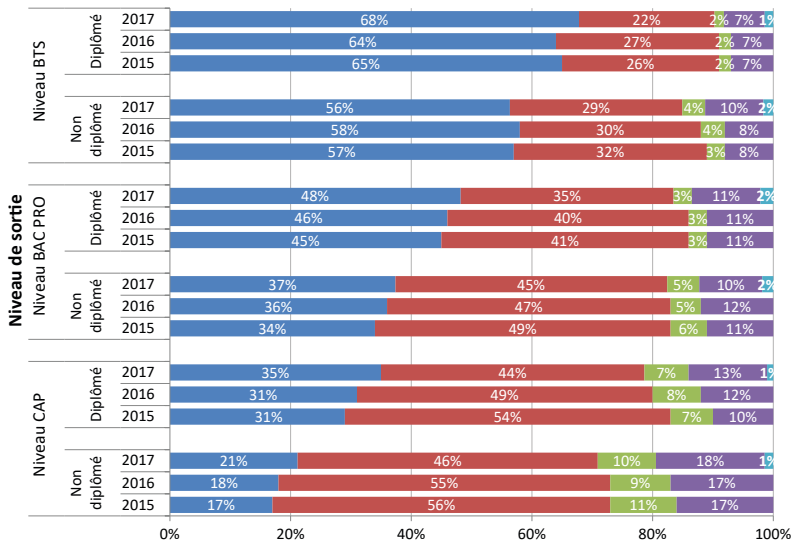
Guide de lecture : Le plus grand flux de sortants provient d'une classe terminale de baccalauréat professionnel (13 008 jeunes, soit 40 % des sortants). Parmi eux, 45 % sont en emploi, 38 % au chômage, 4 % sont stagiaires, 11 % inactifs, et 2 % sont en service civique.

En téléchargement sur : www.ac-paris.fr ; www.ac-creteil.fr ; www.ac-versailles.fr ;

<http://lycees.iledefrance.fr> ; www.defi-metiers.fr ; www.onisep.fr/Pres-de-chez-vous/Île-de-France/Creteil-Paris-Versailles ;

www.driaaf.ile-de-france.agriculture.gouv.fr/Enseignement-agricole

Graphique 2. Situation au 1^{er} février 2015, 2016 et 2017 des sortants d'année terminale de lycée selon le niveau de sortie et l'obtention du diplôme



Guide de lecture :

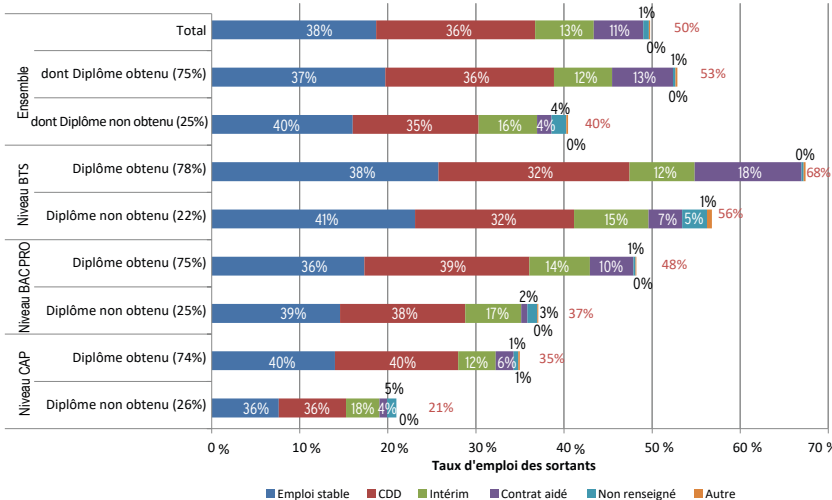
Au 1^{er} février 2017, parmi les jeunes sortant d'une classe terminale de BTS en étant diplômé, 68 % sont en emploi, 22 % sont au chômage, 2 % sont stagiaires, 7 % inactifs et 1 % en service civique. Parmi les sortants d'une classe terminale de BTS cette même année et qui n'ont pas obtenu leur diplôme, 56 % sont en emploi, 29 % sont au chômage, 4 % sont stagiaires, 10 % sont inactifs et 2 % sont en service civique.

Remarque :

Les CAPA, Bac pro A et BTSa ont été assimilés aux CAP, Bac Pro et BTS. Pour plus d'éléments sur les niveaux de formation, se reporter à la note méthodologique.



Graphique 3. Taux d'emploi des sortants d'année terminale de lycée par niveau selon l'obtention du diplôme et répartition des emplois selon leur stabilité au 1^{er} février 2017



Guide de lecture : 78 % des sortants d'une année terminale de niveau BTS ont obtenu leur diplôme.

68 % des sortants d'une année terminale de BTS et diplômés du BTS sont en emploi. Parmi eux, 38 % sont en CDI, 32 % en CDD, 11 % ont signé un contrat d'intérim et 18 % sont en contrat aidé.

Sont considérés comme étant en emploi stable : les salariés ayant un CDI, fonctionnaires et agents de la fonction publique, les personnes travaillant à leur compte, les aides familiaux et les engagés militaires.

Les contrats de professionnalisation représentent 99 % des contrats aidés.

Une meilleure insertion professionnelle pour les filles

Au 1^{er} février 2017, 49 % des filles et 44 % des garçons sont en emploi qu'ils aient ou non obtenu leur diplôme. Ces taux ont augmenté de 2 points pour les filles et de 4 points pour les garçons.

Chez les sortants diplômés d'une classe terminale, les filles conservent leur avantage avec un taux d'emploi supérieur de 2 points à celui des garçons : 54 % contre 52 %. L'écart filles/garçons s'explique en partie par un niveau d'études plus élevé pour elles : 29 % atteignent l'année terminale d'un BTS contre 23 % des garçons. Par ailleurs, les filles sortant de formation sont également plus nombreuses à avoir réussi l'examen et ce, quel que soit le niveau de formation : en BTS, 80 % des filles obtiennent leur diplôme contre 74 % des garçons ; en baccalauréat professionnel, ces taux sont respectivement de 79 % et 71 % ; enfin, en CAP, le diplôme est décroché par 78 % des filles et par 70 % des garçons.

Néanmoins, malgré ce constat et si l'on s'intéresse au type d'emploi occupé, on remarque que ce sont les garçons qui occupent le plus souvent un emploi stable : 39 % contre 36 % pour les filles.

Une amélioration du taux d'emploi dans le domaine de la production

En moyenne, sur les trois dernières années, 48 % des jeunes sortants d'une année terminale de formation, tous niveaux confondus, sont en emploi. Ce taux est différent selon le domaine de formation : il est de 42 % pour les sortants du domaine de la production (+ 3 points par rapport à la période précédente) et de 51 % pour ceux des services (stabilité). L'écart entre

Les contrats à durée déterminée restent les plus fréquents et les contrats en intérim augmentent

Parmi les sortants d'une année terminale qui sont en emploi au 1^{er} février 2017, 61 % ont signé un contrat précaire : 36 % un CDD, 13 % un contrat en intérim et 11 % un contrat aidé. Seuls les contrats en intérim ont augmenté depuis l'année dernière : + 2 points. Par ailleurs, près de quatre sortants sur dix ont signé un contrat stable.

Les sortants diplômés accèdent plus facilement à un emploi que les non diplômés mais sont moins nombreux à occuper un emploi stable (37 % contre 40 %), excepté pour les CAP qui restent les seuls à signer

plus facilement un contrat stable en étant diplômés (40 % contre 36 %). Quant aux contrats aidés, ils concernent davantage les diplômés (13 %) que les non diplômés (4 %). En un an, la part des jeunes en intérim est en augmentation, mis à part pour les sortants diplômés de BTS où elle reste la même (11 %) et pour les non diplômés de CAP où elle baisse de 1 point (18 %). Cette augmentation est plus marquée chez les sortants de BTS non diplômés (+ 5 points), mais elle est également présente chez ceux non diplômés d'un baccalauréat professionnel (+ 3 points). On la retrouve aussi chez les sortants diplômés d'un CAP (+ 3 points) ou d'un baccalauréat professionnel (+ 2 points). (Cf. graphique 3).

les deux domaines diminue en raison d'une progression plus importante du taux d'emploi de la production en 2017. (Cf. tableau 1).

En moyenne, de 2015 à 2017, les garçons sont plus nombreux dans le domaine de la production : ils représentent 86 % des sortants. Dans le domaine des services, ce sont les filles qui sont majoritaires avec 62 % des sortants. En revanche, les filles sont, dans chacun des domaines, celles qui bénéficient du meilleur taux d'emploi (3 points de plus que les garçons) : sur l'ensemble de ces 3 années, les garçons sortant du domaine de la production sont 41 % à être en emploi contre 44 % pour les filles. Dans le domaine des services, ils sont 49 % chez les garçons et 52 % chez les filles.

L'accès à l'emploi varie selon la spécialité étudiée

Le taux d'emploi varie également fortement selon la spécialité étudiée

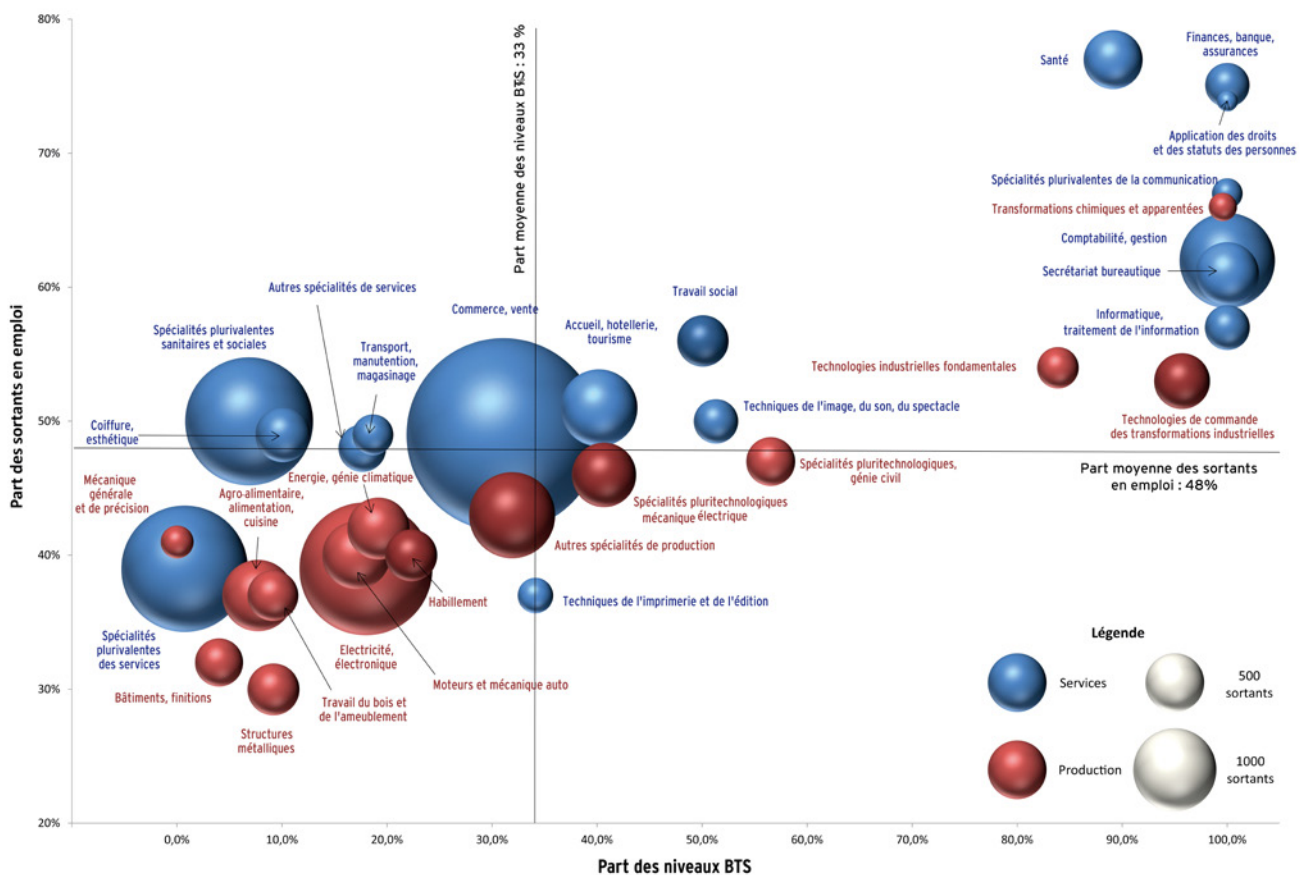
(cf. graphique 4 et tableau 1). Dans le domaine de la production, la spécialité des « transformations chimiques et apparentées » reste celle où il est le plus élevé et significativement supérieur à la moyenne (66 %). À contrario, les spécialités ayant un taux d'emploi nettement en dessous de la moyenne sont les spécialités « structures métalliques » (30 %) et « bâtiment : finitions » (32 %). Dans le domaine des services, seules les « spécialités plurivalentes des services » et la spécialité « techniques de l'imprimerie et de l'édition » ont un taux d'emploi bien inférieur à la moyenne (respectivement 39 % et 37 %). Une majorité des spécialités des services ont un taux d'emploi significativement supérieur à la moyenne ; celles pour lesquelles il est le plus élevé sont « la santé » (77 %), « les finances, banque, assurances » (75 %) et « l'application des droits et des statuts des personnes »

(74 %). Pour ces trois spécialités, le taux élevé d'insertion s'explique par leur composition : essentiellement des sortants de niveau BTS.

Pour chacun des domaines, le taux d'emploi augmente avec le niveau de diplôme : 24 % en production pour les sortants de CAP, 41 % pour ceux de baccalauréat professionnel et 58 % pour les BTS. Dans le domaine des services, il est de 31 % à la sortie d'une année terminale de CAP, 45 % en baccalauréat professionnel et 66 % en BTS.

Pour certaines spécialités, le gain obtenu avec l'élévation du niveau de diplôme est très important : c'est par exemple le cas pour la spécialité « moteurs et mécanique auto » pour laquelle le taux d'emploi des sortants d'une année terminale de BTS est significativement supérieur à la moyenne avec 71 % mais bien inférieur en CAP avec 19 %.

Graphique 4. Part des sortants en emploi et part des sortants de niveau supérieur au bac selon le groupe de spécialité sur 3 ans (enquêtes 2015, 2016 et 2017)



Guide de lecture :

La figure 4 permet de mettre en rapport, le niveau de formation des sortants de chaque spécialité avec la part d'entre eux qui se trouvent en emploi. La taille des sphères est proportionnelle aux effectifs des sortants de chaque spécialité. Horizontalement, le niveau moyen de sortie de chaque spécialité est représenté par la part des sortants de niveau BTS, qui est en moyenne de 33 %, l'axe vertical permet de représenter la part moyenne des jeunes en emploi pour chaque spécialité sortant d'une année terminale de formation. Toutes spécialités confondues, cette part moyenne est de 48 %.

Ainsi, plus une spécialité se situe à droite, plus le niveau de formation des sortants est élevé. De même, plus on se dirige vers le haut du graphique et plus le taux d'emploi est important.

A titre d'exemple, parmi les 337 sortants annuels moyens de la spécialité « Bâtiments, finitions » situés en bas à gauche sur le graphique, 32 % sont en emploi et 4 % de niveau BTS. Parmi les 62 sortants annuels moyens de la spécialité « Application des droits et des statuts des personnes » (en haut à droite), 100 % ont un niveau de formation égal au BTS et 74 % sont en emploi.

Tableau 1 : Proportion de jeunes sortants d'une année terminale en emploi selon le niveau par groupe de spécialité

Formation		Part des jeunes en emploi au 1 ^{er} février (2015-2016-2017) en %				Nombre annuel moyen de sortants (2015, 2016 et 2017)
		Ensemble des années terminales	BTS année terminale ⁽¹⁾	BAC année terminale ⁽²⁾	CAP année terminale ⁽³⁾	
ENSEMBLE		48 %	64 %	43 %	27 %	25 105
Ensemble Production		42 %	58 %	41 %	24 %	9 041
200	Technologies industrielles fondamentales	54	58	ns	.	249
201	Technologies de commande des transformations industrielles	53	55	ns	ns	454
221	Agro-alimentaire, alimentation, cuisine	37	ns	53	26	742
222	Transformations chimiques et apparentées	66	66	.	ns	116
227	Énergie, génie climatique	42	54	43	27	559
230	Spécialités pluritechno., génie civil, construction, bois	47	58	41	ns	347
233	Bâtiment : finitions	32	ns	44	24	337
234	Travail du bois et de l'ameublement	37	ns	43	20	373
242	Habillement (y compris mode, couture)	40	70	38	22	393
250	Spécialités pluritechnologiques : mécanique-électricité	46	56	39	.	603
251	Mécanique générale et de précision, usinage	41	.	41	ns	157
252	Moteurs et mécanique auto	40	71	43	19	671
254	Structures métalliques	30	ns	42	14	391
255	Electricité, électronique	39	55	38	20	2 572
	Autres spécialités de production ⁽⁴⁾	43	53	42	33	1 077
Ensemble Services		51 %	66 %	45 %	31 %	16 064
300	Spécialités plurivalentes de services	39	ns	39	.	2 330
311	Transport, manutention, magasinage	48	ns	48	ns	329
312	Commerce, vente	49	67	44	17	5 444
313	Finances, banque, assurances	75	75	.	.	286
314	Comptabilité, gestion	62	62	.	.	1 318
320	Spécialités plurivalentes de la communication	67	67	.	.	137
322	Techniques de l'imprimerie et de l'édition	37	ns	37	ns	182
323	Tech. de l'image et du son, métiers connexes du spectacle	50	55	43	ns	287
324	Secrétariat, bureautique	61	61	.	.	583
326	Informatique, traitement de l'information	57	57	.	.	294
330	Spécialités plurivalentes sanitaires et sociales	50	75	48	ns	2 382
331	Santé	77	83	ns	ns	504
332	Travail social	56	72	.	42	385
334	Accueil, hôtellerie, tourisme	51	66	64	29	864
336	Coiffure, esthétique et autres soins	49	ns	60	38	435
345	Application des droits et des statuts des personnes	74	74	.	.	62
	Autres spécialités de services ⁽⁴⁾	49	63	53	36	242

LÉGENDE

- : aucun effectif pour le niveau considéré

ns : données non significatives

en rouge : taux d'emploi significativement moins élevé que le taux moyen au seuil de 10 %

en vert : taux d'emploi significativement plus élevé que le taux moyen au seuil de 10 %

(1) y compris les DMA et DNTS

(2) y compris MCA et les BMA

(3) y compris les MC5

(4) Ces dénominations regroupent l'ensemble des spécialités pour lesquelles les effectifs de sortants sont insuffisants pour juger de la significativité des résultats les concernant (c'est-à-dire qu'elles n'ont aucun des 3 niveaux avec au moins 120 réponses de sortants au total et 35 répondants par année).

À chaque niveau de formation, les différentes spécialités offrent des possibilités d'insertion contrastées

- **Au niveau CAP**, le taux d'emploi de 42 % de la spécialité « travail social » contraste avec le taux de 14 % après une spécialité « structures métalliques ».

- **Au niveau baccalauréat**, les taux varient entre 37 % pour la spécialité « techniques de l'imprimerie et de l'édition » et 64 % pour la spécialité « accueil, hôtellerie, tourisme ».

- **Au niveau BTS**, le taux d'insertion est de 83 % en « santé » et de 54 % pour la spécialité « énergie, génie climatique ».

Lecture : on peut affirmer, avec seulement 10 % de risques de se tromper, que le taux d'emploi des sortants issus de la spécialité « santé » est supérieur au taux d'emploi des sortants de l'ensemble des spécialités.

Tableau 2 : Formations les plus représentées par groupe de spécialités

Au sein de chaque groupe de spécialités sont listés les diplômes pour lesquels il y a eu le plus de sortants en 2015, 2016 et 2017. Ne sont reportés dans ce tableau que les groupes de spécialités pour lesquels, à un niveau au moins, les effectifs sont considérés comme significatifs (au moins 120 réponses de sortants au total et 35 chaque année). Les formations retenues sont celles qui comportent plus de 20 sortants et dont le poids dans le groupe est supérieur à 10 %. Ce pourcentage, qui ne s'intéresse qu'aux années terminales, est indiqué après l'intitulé du diplôme. Par exemple, dans le groupe de spécialités 200 « technologies industrielles fondamentales », parmi les années terminales, 50 % sont issus du BTS « Technico-commercial », 28 % du BTS « Conception de produits industriels » et 17 % de baccalauréat professionnel « Étude et définition de produits industriels ».

Groupe de spécialités		Libellé formations	Groupe de spécialités		Libellé formations
200	Technologies industrielles fondamentales	Bac pro Étude et définition de produits industriels (17 %) BTS Technico-commercial (50 %) BTS Conception de produits industriels (28 %)	300	Spécialités plurivalentes de services	Bac pro Gestion, administration (62 %) Bac pro Comptabilité (20 %) Bac pro Secrétariat (18 %)
201	Technologies de commandes des transformations industrielles	BTS Maintenance industrielle (27 %) BTS Informatique et réseaux pour l'industrie et les services techniques (26 %) BTS Conception et réalisation de systèmes automatiques (23 %) BTS Système numérique, option informatique et réseaux (15 %)	311	Transport, manutention, magasinage	CAP Agent entreposage et messagerie (11 %) Bac pro Logistique (40 %) Bac pro Conducteur transport routier marchandises (17 %) BTS Transport et prestations logistiques (17 %)
221	Agro-alimentaire, alimentation	CAP Agent polyvalent de restauration (25 %) CAP Cuisine (17 %) Bac pro Cuisine (25 %)	312	Commerce, vente	Bac pro Commerce (32 %) Bac pro Accueil - relation clients usagers (15 %) Bac pro Vente (Prospection, négociation, suivi client) (14 %) BTS Management des unités commerciales (15 %)
222	Transformations chimiques et apparentées	BTS Bioanalyses et contrôles (70 %) BTS Chimiste (30 %)	313	Finances, banque, assurances	BTS Banque, option marchés des particuliers (29 %) BTS Assurance (11 %) BTS Professions immobilières (40 %) BTS Banque, conseiller de clientèle particuliers (19 %)
227	Énergie, génie climatique	CAP Installateur thermique (15 %) Bac pro Technicien installation systèmes énergétiques climatiques (32 %) Bac pro Technicien maintenance des systèmes énergétiques climatiques (23 %)	314	Comptabilité, gestion	BTS Comptabilité et gestion des organisations (62 %) BTS Assistant de gestion de PME, PMI à référentiel commun européen (38 %)
230	Spécialités pluritechnologie, génie civil	Bac pro Technicien d'études du bâtiment option études et économie (15 %) Bac pro Technicien d'études du bâtiment option assistant en architecture (11 %) BTS Bâtiment (27 %) BTS Études et économie de la construction (11 %)	320	Spécialité plurivalentes de la communication	BTS Communication (100 %)
233	Bâtiment : finitions	CAP Installateur sanitaire (31 %) CAP Peintre-applicateur de revêtement (19 %) Bac pro Aménagement et finition du bâtiment (13 %)	322	Techniques de l'imprimerie et de l'édition	CAP Signalétique, enseigne et décor (13 %) Bac pro Production graphique (25 %) Bac pro Production imprimée (18 %) BTS Communication et industries graphiques, option étude et réalisation de produits graphiques (14 %) BTS Communication et industries graphiques, option étude et réalisation de produits imprimés (12 %)
234	Travail du bois et de l'ameublement	CAP Menuisier fabricant de menuiserie, mobilier et agencement (19 %) Bac pro Technicien menuisier agencier (43 %)	323	Techniques de l'image et du son, métiers connexes du spectacle	Bac pro Artisanat et métiers d'art, option communication visuelle plurimédia (27 %) BTS Design graphique, option communication et médias imprimés (11 %)
242	Habillement (y compris mode, couture)	CAP Métiers de la mode - vêtement flou (13 %) Bac pro Métiers de la mode - vêtements (47 %) BTS Métiers de la mode - vêtements (15 %)	324	Secrétariat, bureautique	BTS Assistant de manager (100 %)
250	Spécialités pluri-technologiques : mécanique-électrique	Bac pro Maintenance des équipements industriels (39 %) Bac pro Microtechniques (12 %) BTS Industrialisation en produits mécaniques (12 %) BTS Maintenance des systèmes, option systèmes de production (11 %) BTS Conception et industrialisation en microtechniques (10 %)	326	Informatique, traitement de l'information	BTS Services informatiques aux organisations (61 %) BTS Services informatiques aux organisations, option solutions d'infrastructures, systèmes et réseaux (23 %) BTS Services informatiques aux organisations, option solutions logicielles et applications métiers (16 %)
251	Mécanique générale et de précision, usinage	Bac pro Technicien d'usinage (63 %) MC Maquettes et prototypes (12 %)	330	Spécialités plurivalentes sanitaires et sociales	Bac pro Accompagnement soins et services à la personne, option en structure (68 %) Bac pro Services de proximité et vie locale (15 %)
252	Moteurs et mécanique auto	CAP Maintenance des véhicules automobiles, option véhicules particuliers (14 %) Bac pro Maintenance des véhicules automobiles, option voitures particulières (36 %)	331	Santé	BTS Analyses de biologie médicale (30 %) BTS Opticien lunétier (19 %) BTS Diététique (11 %) DTS Imagerie médicale et radiologie thérapeutique (13 %)
254	Structures métalliques	CAP Réparation des carrosseries (14 %) CAP Serrurier métallier (12 %) Bac pro Technicien en chaudronnerie industrielle (19 %) Bac pro Réparation des carrosseries (16 %)	332	Travail social	CAP Petite enfance (46 %) BTS Économie sociale et familiale (25 %) DCESEF Conseiller en économie sociale familiale (20 %)
255	Electricité, électronique	CAP Préparation et réalisation d'ouvrages électriques (11 %) Bac pro Électrotechnique, énergie, équipements communicants (49 %) Bac pro Systèmes électroniques numériques (18 %) BTS Électronique (11 %)	334	Accueil, hôtellerie, tourisme	CAP Assistant technique en milieu familial et collectif (17 %) CAP Restaurant (13 %) Bac pro Commercialisation et service en restauration (20 %) BTS Tourisme (21 %)
			336	Coiffure, esthétique et autres soins	CAP Coiffure (26 %) CAP Esthétique, cosmétique, parfumerie (14 %) Bac pro Esthétique, cosmétique, parfumerie (36 %)
			345	Application des droits et des statuts des personnes	BTS Notariat (100 %)

ZOOM sur l'enseignement agricole

Les jeunes issus des établissements d'enseignement agricole représentent 1,8 % des sortants soit environ 580 jeunes. Le taux d'emploi est de 52 % pour les sortants d'année terminale de CAP, baccalauréats professionnels et BTS (50 % pour l'ensemble des sortants).

Concernant l'année terminale, 52 % des sortants de CAP agricoles sont en emploi, 51 % des baccalauréats professionnels agricoles et 54 % des BTS agricoles.

S'agissant des seuls sortants en emploi, les jeunes issus des établissements d'enseignement agricole occupent plus souvent un emploi stable (46 % d'entre eux contre 38 % pour ceux issus de l'Éducation nationale).

NOTE MÉTHODOLOGIQUE

L'enquête sur l'insertion professionnelle des lycéens franciliens s'appuie sur deux dispositifs nationaux :

- l'enquête postale d'insertion dans la vie active (IVA) pilotée par le Ministère de l'Éducation Nationale,
- l'enquête postale sur le suivi des élèves sortant des établissements d'enseignement technique agricole pilotée par le Ministère de l'Agriculture.

Ces enquêtes portent sur la situation au 1^{er} février 2017 des lycéens sortis de formation initiale après une classe d'enseignement professionnel au cours ou à la fin de l'année scolaire 2015-2016.

En 2015, le champ de l'enquête IVA a été modifié : il ne prend plus en compte les sortants des classes terminales technologiques. A l'inverse, les sortants de 1^{re} année de BTS ont été intégrés au champ de l'enquête. Cet ajout permet d'obtenir l'exhaustivité des sortants des classes intermédiaires ou terminales de formations professionnelles de lycées.

Les questionnaires des deux enquêtes sont extrêmement proches. Aussi, une démarche commune aux académies franciliennes, à la Direction régionale et Interdépartementale de l'Agriculture, de l'alimentation et de la forêt (DRIAAF) et à la Région a été mise en place par le biais d'une convention régionale :

- sur un ensemble identique de formations : les classes intermédiaires et terminales de l'enseignement professionnel du niveau V bis au niveau III en lycée public et privé sous contrat ;
- sur la même catégorie d'anciens élèves : ceux qui sont sortis de formation initiale ; sont ainsi exclus du champ de l'analyse ceux qui déclarent poursuivre des études dans un établissement du second degré ou à l'université, ainsi que ceux ayant signé un contrat d'apprentissage ;
- en prévoyant pour les non-répondants à l'enquête une relance téléphonique financée par la Région Île-de-France, ce qui permet d'obtenir un taux de réponse autorisant une exploitation régionale de l'enquête. Ainsi, en 2017, 48 001 franciliens ont été interrogés et 29 057 ont répondu à l'enquête. Le taux de réponse de 60 % permet de comparer de façon fiable les conditions d'insertion à l'issue des différents diplômes préparés en lycée dans la région.

Un système de pondération permet de compenser les non réponses afin d'obtenir des données représentatives au niveau francilien. Les données présentées et analysées portent sur les effectifs pondérés.

Définitions

Sortant 2017

Est considéré comme sortant en 2017 le lycéen scolarisé en 2015-2016 dans une formation professionnelle, qui n'est plus inscrit en 2016-2017, et déclare ne pas poursuivre d'études (sous statut scolaire ou d'apprenti) lors de l'enquête menée au 1^{er} février 2017.

Emploi : parmi les jeunes en emploi, on distingue les jeunes titulaires d'un contrat de travail aidé (contrat de professionnalisation, contrat unique d'insertion, contrat d'accompagnement dans l'emploi, contrat initiative-emploi, emploi d'avenir). Les contrats non aidés comprennent tous les contrats à durée déterminée (CDD) et les contrats stables, appelés parfois par facilité « contrats à durée indéterminée » (CDI). Outre les titulaires de CDI au sens strict, les fonctionnaires ou agents publics, les engagés militaires ainsi que les personnes travaillant à leur compte et les aides familiaux sont considérés dans cette étude comme bénéficiaires d'un emploi stable. Le taux d'emploi est calculé en rapportant le nombre de jeunes en emploi au nombre total de jeunes sortis, quelle que soit leur situation. Aucun rapprochement entre le métier exercé et la formation suivie n'est effectué dans cette synthèse.

Chômage : dans l'enquête IVA, le chômage correspond à la déclaration par le jeune d'une situation de recherche d'emploi. La définition du chômage dans IVA n'est donc pas celle du chômage au sens du Bureau International du Travail (BIT). Le taux de chômage au sens du BIT, qui représente la part des chômeurs parmi les actifs (actifs ayant un emploi et chômeurs BIT), n'est pas calculé ici. De même, l'inactivité est une situation de « non-emploi » non déclarée comme du chômage (mais qui peut correspondre à une situation d'attente de contrat d'intérim).

Niveau CAP : sortants des classes terminales de CAP (88 % de cette catégorie en 2016) ou de mention complémentaire de niveau 5 (12 %).

Niveau baccalauréat professionnel : sortants des classes terminales de baccalauréat professionnel (98 %), de mention complémentaire de niveau IV (1 %) ou de brevet de métiers d'art (BMA, 1 %).

Niveau BTS : sortants des classes terminales de BTS (98 %), de diplôme de métiers d'art (2 %).

Pour information

La population des jeunes sortants se ventile comme suit : 8 % sont des sortants de 1^{re} année de CAP ou de 2^{de} professionnelle (+ 1 point par rapport à 2016), 12 % d'une classe terminale de CAP (sans variation), 7 % d'une 1^{re} professionnelle (- 1 point), 40 % sont issus de classes terminales de niveau baccalauréat (- 1 point ou sans variation), 9 % d'une 1^{re} année de BTS (+ 3 points) et 25 % d'une année terminale de BTS (- 1 point).

Avertissement

Les chiffres obtenus en cumulant les observations sont calculés avec toutes les décimales puis arrondis avant d'être affichés. Par conséquent, dans un tableau ou un graphique, la somme des pourcentages peut ne pas être égale à 100 %.

Cette analyse de l'enquête IVA 2017 a été menée par le SSA (Service statistique académique) du rectorat de Créteil. Elle a associé des représentants des trois académies franciliennes (Créteil, Paris, Versailles), de la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Forêt d'Île-de-France (DRIAAF), de l'Office National d'Information sur les Enseignements et les Professions (ONISEP Île-de-France) et de la Région Île-de-France.

■ **Rédaction** : Valérie Leprisé, Céline Gondouin et Salah Ould Younès (Rectorat de Créteil - PAPP) ■ **PAO** : Délégation Onisep Île-de-France ■ **Impression** : xxxxx ■ **Diffusion** : Région Île-de-France ■ **Date de publication** : juin 2018

Évolution du taux d'emploi des jeunes lycéens franciliens, sortants d'année terminale de formation, par niveau de diplôme sur 10 ans (2007-2017)

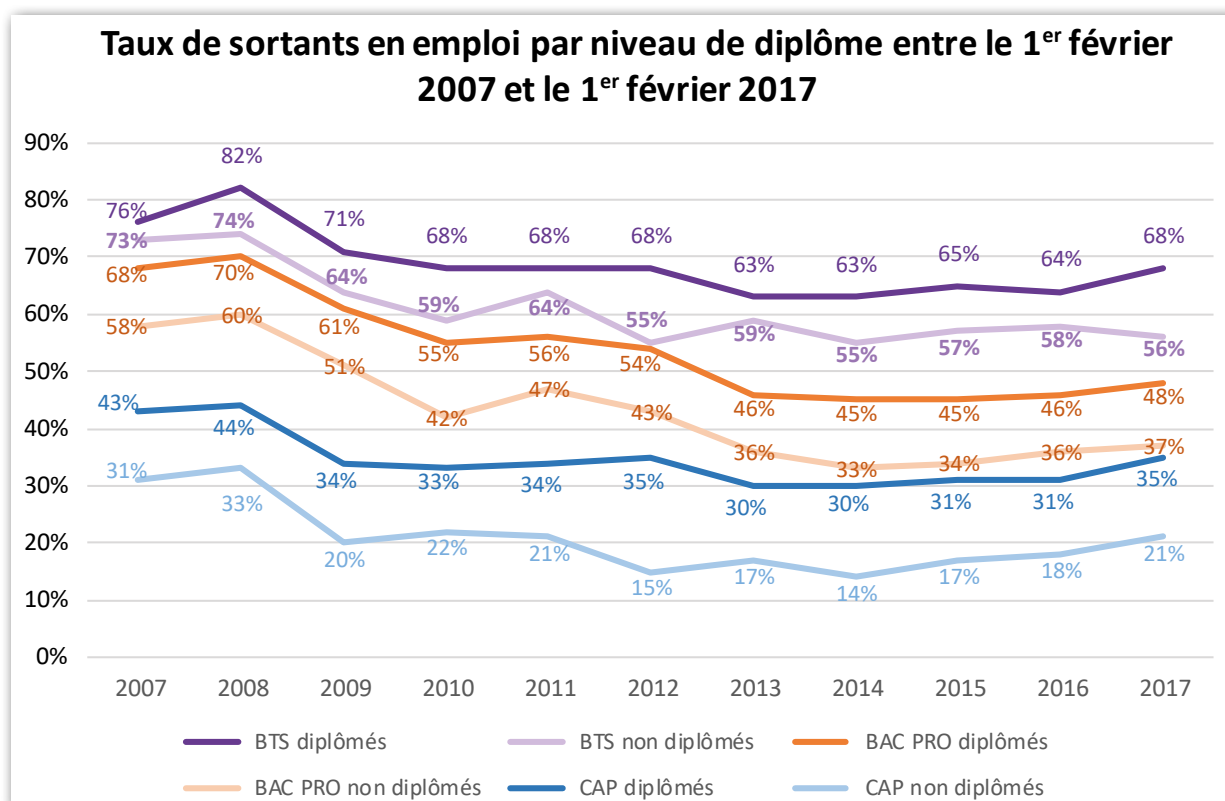
Forte dégradation des taux d'emploi des sortants de baccalauréat professionnel (-20 points), qu'ils soient diplômés ou non.

Quel que soit le niveau de diplôme considéré, les taux d'emploi des sortants étaient nettement supérieurs dix ans plus tôt. Les variations à la baisse du taux d'emploi, particulièrement entre 2008 et 2009, suite à la crise économique, s'observent pour tous les niveaux de diplôme. L'évolution des taux d'emploi de 2007 à 2017 confirme globalement l'importance du niveau de la formation professionnelle et de l'obtention du diplôme correspondant pour une meilleure insertion sur le marché du travail.

Une analyse par niveau de diplôme montre que l'insertion professionnelle des sortants de BTS reste bien meilleure que celle des deux autres niveaux (BAC Pro et CAP). Elle l'est davantage lorsque les sortants sont diplômés. Par

ailleurs, nous observons une forte dégradation des taux d'emploi des baccalauréats professionnels, quasiment identique pour les diplômés (- 20 points) et les non diplômés (- 21 points), passant respectivement de 68 % à 48 % et de 58 % à 37 %. Par conséquent, l'écart constaté entre les diplômés de BTS et ceux de Bac Pro s'est fortement creusé, à l'avantage des premiers, passant de 8 points en 2007 à 20 points en 2017.

A l'inverse, l'écart s'est réduit entre les Bac Pro et les CAP, passant de 25 points à 13 points en 10 ans ; celui observé entre les taux d'emploi des sortants diplômés de CAP et ceux de BTS s'est, quant à lui, maintenu autour de 30 % entre 2007 et 2017.



Source : Synthèses IVA 2007 à 2017 sur l'insertion des lycéens franciliens.